



**Important :**

- Si vous ne souhaitez pas poursuivre votre appel, vous devez remettre un avis écrit de retrait au Tribunal et aux autres parties concernées par l'appel.
- Le retrait de l'appel entraînera la fermeture du dossier du Tribunal.

**N° de dossier du Tribunal** \_\_\_\_\_

**Avis de retrait:**

Dans le dossier du Tribunal d'appel en matière de permis n° \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° de dossier du Tribunal

Je, le (la) requérant(e),

\_\_\_\_\_ Nom de famille

\_\_\_\_\_ Prénom

retire mon appel auprès du Tribunal. Je comprends que le retrait de l'appel entraînera la fermeture de mon dossier.

**Copie à l'intimé(e) :**

J'ai envoyé une copie du présent avis de retrait à l'intimé(e) ou à son (sa) représentant(e),

\_\_\_\_\_ Nom de l'intimé(e) ou de son (sa) représentant(e) : Nom de famille

\_\_\_\_\_ Prénom

\_\_\_\_\_ Nom de la compagnie d'assurance

Par le moyen suivant :

Télécopieur

Messagerie

Remise à personne

Courrier ordinaire

au numéro de télécopieur suivant ou à l'adresse suivante :

Adresse où l'avis de retrait a été livré :

N° de l'unité

N° civique

Nom de la rue

Case postale

Ville

Province

Code postal

ou numéro de télécopieur auquel l'avis de retrait a été envoyé :

---

Nom de famille

Prénom

---

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

---

Le Tribunal d'appel en matière de permis recueille les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire en vertu de l'article 3 de la *Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis*. Ces renseignements servent à trancher les appels visés par la Loi. Après le dépôt d'un appel, tous les renseignements peuvent être mis à la disposition du public. Toute question sur cette collecte de renseignements peut être adressée au Tribunal d'appel en matière de permis au 416-326-1356 ou, sans frais, au 1-888-444-0240.